L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 13 MAI 1894.

PETITES ANNONCES.

ECOLE du soir du Prof. Caron, 89 Dauphine. Leçons d'Anglais pour les Français. 13 mai—1f

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 123 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

ON demande une cuisinière voulant aller à la campagne. S'adresser immédiatement 55 Nord Rampart. 13 mai—1f

ON demande—Un homme de confiance pour ouvrir un petit bureau et se charger de marchandises. Position permanente. Entrevue timbre et références. A. T. Morris, aux soins du journal 12 mai—2f

A LOUER.

A LOUER—Un joli cottage, 196 rue des Ursulines. Salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, cabinet, cave, dépendances, devant et derrière, hydrant et citerne, cour pavée en Schillinger, et gaz partout. S'adresser 316 rue St-Claude 12 mai—

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, une épicerie bien achalandée. S'adresser sur les lieux, coin Toulouse et Bourgogne. 8 mai—7f.

MEUBLES de seconde main en toute quantité pour du comptant. Ellisco, encoignure Ste Anne et Royale. 8 mai—1m

SEUL.

I

Marthe était partie ; elle était partie....

Quand on ne s'aime plus, on se quitte, n'est ce pas? On s'en va chacun de son côté, à la vie, à l'inconnu. Et cela se fait simplement, sans secousse, comme la corde fatiguée se casse, comme s'éteint la lampe dont l'huile est tarie, comme tombe la feuille quand vient l'automne.

Pour eux, s'était fini de s'aimer, et leur amour, éclos en avril, avait duré à peine une saison. Comme c'était court! Jean, resté seul, était plein d'étonnement, plein d'une surprise douloureuse, ne pouvant s'habituer à cette pensée que son bonheur d'hier n'était plus.

Pourquoi était-ce fini, puisqu'il n'avait pas changé, lui? Cela lui paraissait injuste, et il ne comprenait pas. Pauvre Jean! il était demeuré jeune, et les blessures dont son cœur avait tant de fois saigné ne l'avaient pas affermi. Il demeurait son ignorance d'enfant devant la complexité du cœur féminin, et c'était toujours chez lui le même besoin de donner son cœur, comme une fleur qu'on effeuille aux quatre coins du chemin. Et, chaque fois, un peu de lui-même, un lambeau de son âme restait à celle qu'il regardait s'éloigner, longuement, de son cœur vitrail d'abandonné.

Marthe était partie, là-bas, entre Meulan et Mantes, dans sa propriété au bord de l'eau. Elle devait être heureuse dans ce joli nid ; elle ne pensait plus à l'ami délaissé. C'était fini, c'était fini!...

Alors, ce fut pour Jean l'ennui atroce qui fait les journées vides et interminables. Il ne pensait plus ; il vivait dans une sorte d'inconscience qui le faisait aller comme une bête, errant au hasard des rues. Autrefois, parfois, quand il avait une grande peine, il pleurait, il pleurait tout seul, et cela le soulageait ; à présent, il ne pouvait plus pleurer, il se sentait mou, il se sentait lâche, il était sans révolte, sans nerfs. Autour de lui, il ne voyait, n'entendait rien, et il ne saluait pas les gens qu'il connaissait, et sa seule préoccupation était que la nuit vînt plus vite pour rentrer chez lui exténué, pour s'endormir anéanti.

II

Un jour qu'il était resté tout l'après-midi sur un banc, dans un jardin public, à regarder sans les voir des enfants qui jouaient sur le sable, il se leva vers sept heures, comme le jardin se vidait, et se mit à marcher. Il se trouva dans la rue de Valois sans savoir où il allait. Il fallait dîner : un restaurant s'ouvrait devant lui; il y entra, et comme des gens attablés au rez de chaussée le gênaient par leur bruit, il monta au premier, où il n'y avait personne. Là, il ne voulut pas allumer le gaz, et il dîna à une petite table, près d'une fenêtre; il faisait à peine clair, et la salle vide avec ses rangées de tables lui rappela le dortoir, à la pension, avec ses petits lits blancs, un jour que, malade, il y était resté seul.

Il mangea sans choisir, n'importe quoi. De la fenêtre, il apercevait la rue toute grise et déserte. Il y avait de l'autre côté, dans la maison qui lui faisait face, une jeune fille en noir qui, par instants, se montrait, brillant, puis disparaissait. Et lui, dans la salle obscure, ému à peine, commander le garçon, car la tristesse rend timide. Celui-ci, d'ailleurs, le servait en silence, comme s'il comprenait.

Jean sortit, la rue le reprit, il se laissa aller.

La place du Carrousel, qu'il traversa, était lugubre. De rapides passants s'y perdaient. Jean se trouva, ayant monté quelques marches, sur un pont. Il devait être huit heures ; déjà, des lumières s'allumaient, des pointes jaunes et rouges pleuraient comme de petites âmes sur la mélancolie des choses. A sa droite, la Seine semblait une mare d'étain en silhouettes sur le ciel, des maisons et des arbres formaient des masses d'ombre compactes, tandis qu'à sa gauche l'eau était verte, et la Cité, pareille à quelque grand bateau immobile, dressait ses masses encore nettes sous les dernières clartés qui, d'une fente du ciel, tombaient sur elles.

Et dans le grand silence qui était partout et que Jean sentait aussi en lui, la cloche de l'institut se mit à tinter ; elle tinta à coups lents, graves, tristes, et rien n'était plus poignant que ces sons de détresse dans la nuit qui s'avançait.

Alors, il s'accoda au parapet, regarda couler l'eau, et il pensa, poète, que cette même eau, dans quelques heures, passerait près de Marthe, devant sa maison que peut-être après dîner, elle viendrait la regarder couler au clair de lune, mais que rien ne lui dirait qu'un peu de sa tristesse y était tombée, et que, dans le frissonnement de ces ondes, elle lui apportait une minute de sa misère d'oublié...

III

Un matin, ce fut plus fort que tout : il n'y put tenir. La pensée folle de revoir Marthe le fit partir de bonne heure pour Villennes où se rencontrent, le dimanche, pêcheurs et canotiers. Il y loua une barque, et tout doucement, au fil de l'eau, il descendit la Seine.

Le ciel était clair, l'eau était douce, il y avait à sa droite des lies fleuries que dorait le soleil. Mais, vers le pont de Triel, le temps changea brusquement, le ciel s'assombrit, de lourds nuages défilèrent, et un vent de tempête se mit à souffler, soulevant des lames écumeuses qui passaient en grondant. Il continua de ramer bravement, surtout d'un œil inquiet par les mariniers qui, sur la berge, lui criaient d'atterrir.

A ce moment, ballotté sur la Seine qui s'irritait autour de son frêle canot, il se rappela en fermant les yeux qu'un jour, passant avec Marthe devant la Morgue, ils y étaient entrés, et qu'à la vue d'un noyé exposé sur les dalles elle s'était écriée avec répulsion :

—Oh ! l'horreur ! allons-nous en !

Et il frissonna à ce souvenir. Le port fut dépassé, les rames s'accrochèrent à des herbes. Il mit trois heures pour atteindre Meulan. Quand il arriva, le vent avait cessé : le ciel, lavé de ses nuages, redevenait bleu.

Le canot glissa maintenant dans un petit bras bordé d'îles, des îles vertes aux grands arbres protecteurs ; il revit celle où ils s'étaient aimés, il retrouva la propriété avec ses canots blancs qui dansaient au bout de leurs amarres, il retrouva le petit escalier, où la maison, et la grè aux barrières blanches où brontait un cheval bai.

Il aborda, très ému, qu'ému que son cœur lui sautait dans la poitrine, et il revit tout cela : le petit chalet, les pelouses, les massifs d'arbres, puis la lande où ils s'asseyaient pour lire de la lyre.

Il devait être dix heures du matin ; là-haut, dans la maison, tout était tranquille, et le cheval vint jusqu'à la barrière le regarder avec de bons yeux étonnés.

Alors, Jean resta là tremblant d'être surpris, prêt à fuir si quelqu'un arrivait ; il resta là, espérant que Marthe se montrerait à une fenêtre et qu'il la verrait. Combien de temps demeura-t-il ainsi, épiant comme un malfaiteur? Il ne sut.

Quand il n'espéra plus la voir, il alla cueillir une fleur à terre, un géranium saignant qu'il baisa et déposa sur la table, près du banc, pour elle, pour qu'elle le trouvât quand elle viendrait là.

Puis, il eut encore un regard pour cette maison muette dont une croisée, qui s'ouvrit à ce moment, jeta un éclair et pénétra sa fuite : il gagna l'escalier, redescendit, retrouva sa barque, s'éloigna....

LOUIS DE BOISSET.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Caroline Busch ;
Procès No 25,712.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Amelia Mary Bystle, et Daniel P. Bystle, son mari ;
Procès No 25,713.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Agnes Spatz ;
Procès No 25,714.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titre et intérêt de chacun et de tous les défendeurs dans l'affaire ci-dessus respectivement de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, anciennement ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Tchoupitoulas (anciennement Levée), Troisième et Water (anciennement Chemin Public ou Landing), et désigné par le No 12, sur un plan de Hugh Grant, arpenteur de ville de Lafayette, fait le 28 décembre 1842 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure au pied américain 25' 10" x 6 1 2" de largeur dans le fond, sur une profondeur de 92' 3" et 4" sur la ligne qui le divise du lot No 11, et 91' 10" et 1" sur la ligne qui le divise du lot No 13.

2° **Un autre lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même îlet et District que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 9, mesurant 25' 9" 7" de face à la rue Water, 25' 10" et 6 1 2" de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne du lot No 10 de 92' 3" et 5", et sur la ligne du lot No 8, 91' 10" et 2".

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Barber Asphalt Paving Company vs. Mme Mary McKenzie et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,349—Il m'a été remis un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Carrollton, en cette paroisse, maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro Quatre, dans l'îlet numéro Deux, (square 6 2), conformément au présent plan de Carrollton, compris entre les rues Hesse, Washington, Pearl et Première sur un plan dressé par Chas. F. Zimple, le 26 février 1886, déposé en l'étude de ce dernier, ladite parcelle, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds.

2° Deux autres certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le même îlet, désignés comme étant les lots 15 et 16 du plan ci-dessus mentionné, formant l'encoignure des rues Washington et Première, mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds, et trente pieds de face à la rue Washington. Le lot numéro Deux mesure trente pieds de face à la rue Attenpartout sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, au pied anglais, conformément au plan fait par C. F. Zimple, voyer, en date du 26 février 1886, déposé en l'étude de A. W. Lewis, notaire.

3° Un autre certain lot de terre situé dans le quatrième District de cette ville, désigné par le numéro trois, mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan fait par William H. Williams en date du 1er novembre 1860, étant une copie d'un plan dressé par Zimple en date du 26 février 1886, et déposé au port au dit lot No 3 c'est aussi une copie du plan fait par J. A. Guerrard en date du 10 novembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

5 mai—5 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Sixième District.

Mlle Rosa P. Kron vs. Sarah M. Kron et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,775.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 20, de l'îlet No 9, borné par les rues Laurel, Marengo, Annonciation anciennement Jonathan et Jerse (Gowand), mesurant 36 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds 2 pouces de profondeur à la rue Marengo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Barber Asphalt and Paving Company vs. H. R. Torlage et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 42,506.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Carrollton, maintenant Septième District de cette ville, en cette Paroisse et Etat, désigné par le No 3, dans l'îlet cadastral "B," mesurant huit mètres 65, sur un nouveau plan borné par la rue Première (maintenant Avenue Ste Claire), et les rues Washington, Pearl et Burgette, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, en date du 10me jour de novembre 1859, et déposé à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et de la ville de la Nouvelle-Orléans, le dit lot No 3 mesure trente pieds de face à la rue Première (maintenant Avenue Ste Claire), sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 mai—2 6 9—4 date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de Choix pour Bâtir,

—AU COIN—

Des rues Jefferson et Jeannette,

Près de la station des Chars Electriques.

Succession de Thos L. Preston.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,156.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 16 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 mai 1894, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre susmentionné et annexé pour le compte de la succession susdite, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les lots ci-dessus et ci-dessous mentionnés et ci-après décrits, à savoir :

Le Lot en Bordure du Bayou

Partant du poteau "B" à la jonction du Bayou de 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana, et courant parallèlement au dit chemin de fer, 200 pieds ; puis du poteau "C" 55 pieds ; puis du poteau "E" parallèle à la première ligne, puis 55 pieds du poteau "B", point de départ.

Le autre morceau ou portion de terre, ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Abita Spring, paroisse St Tammany, mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse en date du 20 mars 1894 ; à savoir :

Partant du poteau "B" à la jonction du Bayou de 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana, et courant parallèlement au dit chemin de fer, 200 pieds ; puis du poteau "C" 55 pieds ; puis du poteau "E" parallèle à la première ligne, puis 55 pieds du poteau "B", point de départ.

2° **Un autre morceau ou portion de terre**, ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans la section appelée anciennement McDonoghville, dans l'îlet borné par les rues de L. W. Pitié, voyer de ville, en date du 10 février 1860 et borné par les rues Madison, Decatur, DeArmas et Jefferson, étant ledit morceau dit carré de plus rapprochée de la rue Madison qui se compose des terrains 9, 10, 11 et 12 et une moitié des terrains Nos 6 et 12, et mesure 300 pieds de façade en Madison sur 150 de profondeur et de 100 pieds de large à la rue DeArmas. Ce dernier comprend tout ce qui est nécessaire à une brasserie de premier ordre, érigée dans les trois dernières années environ, avec les améliorations matériaux sont situées de façon à présenter les plus grandes facilités pour l'exploitation d'une brasserie et pour les affaires en général pour les capitalistes qui, par une sage administration, rendront un produit des plus satisfaisants.

Conditions de la vente.

Comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1894, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. C. Préot notaire

ET

JEUDI, le 21 juin 1894, à 3 heures de l'après-midi, au local de la Bourse des Encanteurs, seront vendus tous les chevaux, mulets, wagons et harnais appartenant à la dite "Algiers Brewing Co.", ainsi que toute la bière qui se trouve dans les cuves de la dite compagnie.

13 mai—13 16 20 27—juin 3 10 11 12 13

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Propriété Cottage dans le Troisième District.

No 39,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Mme Aleit Musmann.

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 58 rue Carondelet—MERCREDI, 23 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé le 19 avril 1894, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Villere, Marigny et Deslondes, mesurant une bâtisse en briques à quatre étages, renfermant un appareil à brasser, tel que cuves à fermentation, cuves à laager, 2 cuves à Bouging apparatus, 2 bouilloires, machine à vapeur de 75 chevaux, une autre machine à vapeur de 30 chevaux, 1 Ice Machine, 1 pompe à bière, chaudière à bière avec tuyau à connection en cuivre, tuyau à connection pour vapeur, pompes à vapeur froid, froide, pompes automatiques, 1 wash-tub, 1 moulin à houblon, accumulateurs à houblon, 1 condenseur à ammoniaque, 1 réservoir à bière, 1 laager à bière, 1 balance stationnaire Fairbank, 1 pompe à Attenpartout, réservoir à eaux chaude et froide, 1 réfrigérateur Hanchett, 1 appareil à brûler avec tuyau à bière et tuyaux à connections, 1 ascenseur Reed, aussi une écurie en bois.

Le terrain compris dans la dite vente, est comme suit :

Toute cette certaine demi-partie d'un carré de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans la section appelée anciennement McDonoghville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Decatur, de L. W. Pitié, voyer de la ville, en date du 10 février 1860 et borné par les rues Madison, Decatur, DeArmas et Jefferson, étant ledit carré de plus rapprochée de la rue Madison, qui se compose des terrains 9, 10, 11 et 12 et une moitié des terrains Nos 6 et 12, et mesure 300 pieds de façade en Madison sur 150 de profondeur et de 100 pieds de large à la rue DeArmas. Ce dernier comprend tout ce qui est nécessaire à une brasserie de premier ordre, érigée dans les trois dernières années environ, avec les améliorations matériaux sont situées de façon à présenter les plus grandes facilités pour l'exploitation d'une brasserie et pour les affaires en général pour les capitalistes qui, par une sage administration, rendront un produit des plus satisfaisants.

Conditions de la vente.

Comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1894, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. C. Préot notaire

PHOSPHATINE FALIÈRES

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants par l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient ou arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.*

Paris, 6, Avenue Victoria & Phrie.

CONSTIPATION
guérie par la vraie
POUDRE LAXATIVE DE VICHY du Dr SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
PARIS, 5, AVENUE VICTORIA ET PHrie

Dépôt à la Nlle-Orléans : J. L. LYONS & Cie, 43-44, Camp et toutes Pharmacies.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GROCERIES, VINS ET LIQUEURS

Vitrines, Installations, Etagères,

Et une Action de la Banque Co-Opérative, une action de la Compagnie d'Assurances Hibernia.

William Fitzpatrick vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 42,506.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, 12 mai 1894, à 10:30 heures A. M., sur les lieux à Bienvenue et Rues Magazine et Hillary, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 avril 1894, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir :

Le tout et en particulier, le stock de groceries, vins et liqueurs, vitrines, installations et étagères, ainsi que

Une (1) action de la Banque Co-Opérative ;

Une (1) action de la Compagnie d'Assurances Hibernia.

Conditions comptant sur les lieux.

2 mai—2 6 9—4 date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de Choix pour Bâtir,

—AU COIN—

Des rues Jefferson et Jeannette,

Près de la station des Chars Electriques.

Succession de Thos L. Preston.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,156.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 16 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 mai 1894, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre susmentionné et annexé pour le compte de la succession susdite, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les lots ci-dessus et ci-dessous mentionnés et ci-après décrits, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et désignés comme lot No 11 sur un plan de H. Moelhausen C. E., en date du 10 janvier 1847, situé dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope ou Louisa, Commerce ou Peerle et Delord. Lequel lot mesure 21 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques, à deux étages, cuisine attenante, ayant grand magasin au bas, et quatre chambres en haut, rapportant un revenu de $20 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 6, sur un plan annexé à un acte pardevant E. G. Godschalk, ancien notaire, le 11 de mai 1867; situé dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Calliope, Tchoupitoulas et Poeyfarre, ledit lot mesurant 16 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, 12 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 151 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 5 et à peu près 53 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 7 et s'étendant à une allée de 9 pieds de largeur, ouvrant sur la rue Poeyfarre, en usage avec les dits lots et les autres.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, ayant 6 chambres, et rapportant un revenu de $12.50 par mois.

Conditions—Un tiers on plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent de dépôt requis du montant de leur adjudication. Les taxes pour l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 mai—6 9 13 16 20 30—juin 3 4 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur

Du fameux Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited.

Et une patente des Etats-Unis, No 344,708, pour la transportation des eaux minérales en blocs de glace pour l'Etat de la Louisiane.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau—129 rue Commune—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre à moi adressé, en date du 4 mai 1894, rendu par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Henry F. Blasse vs ses créanciers, No 41,927 du dossier de la susdite cour, **Il sera vendu à l'encan** les effets mobiliers qui se trouvent au magasin, No 72 de la rue du Camp, consistant en une collection vaste et assortie de **peintures, huiles, vernis, couleurs, blanc de Céruse, brosses, vitriaux, coffre-fort en fer, bureau, type-writer, compteur-courant**, etc., selon un inventaire exigible. Acquéreur peut prendre possession des dits lieux pour le terme non échu du bail.

Conditions—Comptant.

13 mai—13 16 20 21 22 23 24.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

HORS LIGNE,

UN VERITABLE BIJOU,

Agréable Résidence-Cottage

Parfaitement neuve, admirablement subdivisée ;

Remise, barrière en fer, entrée pour voiture.

Située rue Douane, entre Télémaque et Cortez ;

Près des magnifiques résidences de MM. Tanneret, Albert Paul et Duplace.

Terrains 36 pieds de face, voisinage charmant, un îlet des chars électriques de la rue du Canal, etc.

SERA vendue à l'encherre MARDI le 22 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles.

GEO. G. FRIEDRICHS & CO., Encanteurs.

13 mai—13 20 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BELLE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES,

No 48 N. Re Remparts

Entre Douane et Bienville ;

ET

L'Elégante résidence en briques,

AVEC BELLES PELOUSES,

No 107 Avenue de l'Esplanade,

—COIN—

N. O. de la rue Dauphine.

Succession d'Edward C. Billings.

No 41,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur, Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 23 mai 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir :

1° **Un certain lot de terre** situé dans la paroisse East Baton Rouge, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à peu près cinq milles plus bas que la ville de Baton Rouge connu et désigné comme la Plantation Mulberry Grove, et ayant plus de moins vingt-huit arpents de face au fleuve Mississippi, borné en haut par la Plantation Holly-wood, en bas par la Plantation Chatsworth, et laisse le fond par les terres appartenant aux héritiers de Double Daigre et aussi par le Bayou Fontaine, ayant à peu près cent cents arpents de superficie, avec tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent.

2° **Un autre morceau de terre en plantation**, connu comme Holly Wood, situé dans la paroisse de East Baton Rouge, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à peu près dix milles au bas de la ville de Baton Rouge, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, ayant à peu près cent cents arpents de superficie et ayant une façade au fleuve Mississippi de vingt-huit arpents, plus ou moins, avec toute la profondeur qui y appartient, borné en haut par la terre, maintenant ou anciennement appartenant à Pauline Hebert, et par un morceau de terre anciennement une portion de la dite plantation vendue par feu Duncan F. Kenner à A. S. Gilbert, R. E. Daigre et N. E. Daigre, par un acte passé pardevant C. E. Tribe, notaire, le 11me jour d'octobre 1886, au dessous par les terres connues comme Plantation Mulberry Grove, maintenant appartenant à la succession de feu Kinson et de l'autre côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu autrefois à E. N. Wilson, et de l'autre côté par la propriété partie de partie des lots désignés primitivement par les Nos 47 et 48. Elle est parfaite ment située et se prête à tous les divertissements admirablement à une résidence privée ou à celle d'un homme de profession, et elle a une très belle apparence.

3° **L'élégante résidence élevée**, en briques avec belles pelouses, No 107 Avenue de l'Esplanade, au nord-ouest de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'Avenue Esplanade les rues parallèles de Dauphine et Bourgogne. Elle est en retraite (éloignée de la banquette) entourée d'une belle grille en fer et de larges galeries devant et derrière. Elle a un grand hall central, un salon, une salle de réception, une salle à manger, un cabinet pour pendules, un cabinet de toilette, une salle à manger, une salle à déjeuner trois chambres à coucher, et une chambre à bain à l'étage principal ; les mansardes qui sont spacieuses peuvent y établir plusieurs chambres, et on le désire. Au rez-de-chaussée, un grand hall, six chambres à coucher et autres chambres, cuisine, cave, chambre à provisions, quatre citernes, deux hydrants, etc. Le terrain est pavé en pierre artificielle, Schillinger, avec plates bandes et pelouses. Le terrain mesure 51 pieds de face à l'Avenue de l'Esplanade, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine. Cette résidence est construite dans tout ses détails et dans le meilleur style. Elle est située dans la partie la plus agréable et la plus accessible de l'Avenue de l'Esplanade, elle est située à de lignes de chemins de fer urbains et à quelques minutes de marche de la rue du Canal. Dans son voisinage immédiat se trouvent les belles résidences de plusieurs de nos citoyens les plus en vue. Il faudra une carte pour examiner la propriété.

Conditions—Un tiers au plus comptant, au choix de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis actuellement par hypothèque et le gage du vendeur, portant 5 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, frais de notaire et hypothèque à la charge de l'acquéreur. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année courante de 1894, en sus de l'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication. Les frais de l'acte de vente, de l'hypothèque et de l'expédition des billets. L'acquéreur devra aussi assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudication, tandis que l'intérêt sur le prix d'achat comptant au moment de la vente pour assurer la ratification de la dite vente et clôturer la vente pardevant Geo. C. Morgan Gayley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 28—mai 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James D. Houston.

No 41,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 16 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 12 avril 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La ravissante maison-cottage No 949 rue Camp, coin N. E. de la rue Antoine, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Clerbout, Fleucher et Antoine—retirée du trottoir, entourée d'une jolie barrière en fer, et ayant galeries, corridors, plusieurs chambres, chambre à bain, hangar, cave, etc. Le terrain est embelli d'un jardin et de plateabandes. Le terrain connu en deux lots, désignés par les Nos 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds 8 pouces sur la rue Camp sur une profondeur de 125 pieds, le lot No 8 formant l'encoignure de rues Camp et Antoine le tout conformément à un plan du faubourg Plaisant et Delachaise fait par C. A. Hedin voyer et dépose à l'étude de Théodore Guyot, notaire en cette ville, située dans un voisinage paisible et agréable, sur une rue large et en bonne condition. Cette résidence étant une des plus jolie maisons que l'on puisse trouver.

2° **Le joli cottage double en bois** Nos 1,237 et 1,239 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Valence et Bordeaux retiré du trottoir et ayant galerie de face et de côté, 7 chambres, cabinet, hangar